



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
En charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Lorraine

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION  
AUTOUR DE L'ETABLISSEMENT HUNTSMAN SURFACE SCIENCES  
à HAN SUR MEUSE  
du 21 juin 2010**

**I / PARTICIPANTS**

<b>Le Collège Administration :</b>	<b>NOM :</b>
Préfet	M. MARTI Didier Sous-préfet de Commercy
Inspection des Installations Classées de la DREAL	M. PELINSKI Pascal Chef de l'Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle et de Meuse de la DREAL
DD SIS	absent
DDT	M. LIOGIER Pierre
UT DIRECTE de la Meuse	M. BRICHLER Paul
SIDPC	M. CHARLIER Philippe
<b>Le Collège Collectivités Territoriales :</b>	<b>NOM :</b>
KOEUR LA GRANDE	M. DEMANGE Jean Claude, maire
KOEUR LA PETITE	M. GILSON Eric, maire
HAN SUR MEUSE	MM. BAUDOT Daniel, Maire et Jean Luc LAHIRE
BISLEE	MM. DOUILLOT Jean louis, maire et BILLON Marc
SAMPIGNY	M. COLLIGNON Pascal
SAINT MIHIEL	absent
Conseil Général	absent
<b>Le Collège Exploitant :</b>	<b>NOM :</b>
Président	absent
Responsable site	Mme VINDEVOGHEL Catherine
Responsable HSE	M. DAUGAN Didier
Responsable maintenance	Absent
Responsable commercial	M. ROBERT Michel absent excusé
Responsable RH	Mme VUILLAUME Isabelle
<b>Le Collège Riverains :</b>	<b>NOM :</b>
NORBERT DENTRESSANGLE	absent
MAMOR/MAUSER	absent
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	absent
Personnalité Qualifiée	M. Olivier CHERY
JARDINS DE SOUBY	M. BOUIGNIER Jean Pol
<b>Le Collège Salariés :</b>	<b>NOM :</b>
Bureau d'études	M. MALIVOIR Alain

**Présent  
pour  
l'avenir**

Opérateur de production	absent
Responsable Contrôle Qualité	absent
Responsable des Douanes	absent
<b>Autres Personnes :</b>	<b>NOM :</b>
Préfecture DLPR	Mme GAND Marie-José
DREAL : Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle et de Meuse Chef du Pôle de Bar le Duc	M. KHEDJOUT Mohamed  M. MEYER Lucien,
VNF VERDUN VNF SUBDIVISION	M. LAURENT M. BENTHE Michel
DDT	M. BANNWARTH Nicolas, Chef de la cellule risques

## II / ECHANGES :

**Monsieur le Sous-préfet de Commercy** ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour de cette nouvelle réunion du CLIC autour de l'établissement HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE.

- Accueil par le président du CLIC. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du CLIC.
- Présentation par l'exploitant :
  - Des actions de maîtrise et de réduction des risques menées en 2008 et 2009.
- Rappel de la démarche du PPRT et présentation du projet de règlement et de la note de présentation par les services instructeurs (DDT et DREAL).
- Présentation des actions menées en 2008 et 2009 par l'inspection des installations classées de la DRIRE, aujourd'hui intégrée à la DREAL.
- Points divers et ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion du CLIC.

**Monsieur DAUGAN** présente au nom de la société HUNTSMAN SURFACE SCIENCES :

- le bilan des actions menées par son entreprise dans le cadre du SGS en 2008 et 2009
- les actions de maîtrise et de réduction des risques réalisées ou engagées dans l'établissement
- le plan d'action de réduction des rejets de COV et de benzène dans l'air.

**Monsieur CHERY** souhaite avoir des précisions sur les conditions d'accueil des entreprises extérieures et les mesures prises pour leur sécurité.

**Monsieur DAUGAN** précise que les entreprises extérieures et notamment les entreprises étrangères de transport sont soumises à une formation et subissent un test sur la connaissance des règles de sécurité sur le site, basés sur des illustrations qui ne nécessitent pas de connaître le français.

**Monsieur LAHIRE** demande si les équipements de travail sont conformes dans les zones ATEX.

**Monsieur DAUGAN** répond par l'affirmative.

**Messieurs les Maires de BISLEE et KOEUR LA PETITE** font état des points suivants :

- audibilité de la sirène,
- demande des relais de transmission,
- stationnement gênant le long de la route en bordure de l'établissement « HUNTSMAN » empruntée par les ramassages scolaires.

**Madame VINDEVOGHEL** précise que les sirènes dont l'usine est équipée pour actionner le POI (plan d'organisation interne) n'ont pas la même portée que la sirène PPI.

**Monsieur PELINSKI** rappelle que les maires sont tenus dans le cadre du PPI d'informer régulièrement la population de l'existence de ce PPI.

**Monsieur BANNWARTH** précise que cette information se traduit dans les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

**Monsieur MEYER** propose de faire un test en réel sur l'audibilité de la sirène PPI en relation avec le SIDPC de la Préfecture de la Meuse.

**Messieurs BANNWARTH et MEYER** présentent la démarche PPRT et le projet de règlement du PPRT soumis à l'avis du CLIC dans le cadre de la concertation.

Le groupe de travail POA (Personnalités et Organismes Associés) s'est réuni quatre fois et le projet de règlement quasiment finalisé du PPRT a été soumis à la concertation des riverains du 19 avril au 21 mai 2010.

**Monsieur BANNWARTH** présente les grandes lignes du projet de règlement et notamment le volet foncier qui comprendra une zone d'expropriation et des zones de délaissement. En outre des prescriptions imposeront un local de confinement à proximité de l'écluse n° 8 incluse en zone TF.

Les membres du CLIC n'émettent pas d'objection à ce projet de règlement.

**Monsieur MEYER** précise que la prochaine étape est la consultation des POA sur le projet de règlement du PPRT autour de l'usine HUNTSMAN SURFACES SCIENCES pendant 2 mois à partir de début juillet 2010, l'enquête publique étant prévue pour octobre et novembre 2010.

**Monsieur BOUIGNIER Jean Pol** demande si le PPRT peut impacter l'extension de sa zone de vente aux particuliers.

**Messieurs BANNWARTH et MEYER** précisent que les contraintes qui s'appliqueront à la zone aléa faible sont du type organisationnel (consignes, fléchage de parcours pour une évacuation rapide, relais de sirène). Le statut d'exploitation agricole ne soumet pas l'établissement de Monsieur BOUIGNIER aux prescriptions applicables en zone d'aléa moyen aux Etablissements Recevant du Public. C'est pourquoi il n'est imposé que des mesures de confinement pour les salariés de l'entreprise.

**Monsieur le Sous-préfet de Commercy** demande à Messieurs BANNWARTH et MEYER de résumer les débats qui ont eu lieu au sein du groupe de travail POA autour de la problématique des bâtiments de la société MAUSER.

**Messieurs BANNWARTH et MEYER** expliquent qu'il a été proposé aux POA d'instaurer un secteur de délaissement permettant à l'entreprise MAUSER de revendre ses bâtiments à la collectivité locale (financement tripartite). Les POA ont refusé cette proposition. Néanmoins ils mentionnent qu'une analyse juridique de cette position est sollicitée auprès des services du Ministère chargé de l'écologie et du développement durable. Le cas échéant, un léger assouplissement du règlement pourra être consenti avant l'enquête publique pour autoriser la réoccupation des bâtiments concernés par une installation classée ou une activité sans présence

humaine permanente. Il est ajouté que la présence de personnes dans ce secteur peut remettre en cause l'autorisation d'exploitation de l'établissement HUNTSMAN SURFACES SCIENCES en raison de l'impact sur les populations avoisinantes.

**Monsieur MEYER** présente les actions menées par l'inspection des installations classées vis-à-vis de l'établissement HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE en 2008 et 2009, en rappelant que les établissements SEVESO seuil haut sont considérés sur le plan national comme des installations classées prioritaires à contrôler très régulièrement : à ce titre ils doivent faire l'objet d'au moins 2 visites d'inspection par an.

En outre, il est précisé que sur le plan administratif l'inspection des installations classées instruit les études de dangers et les compléments y afférant en vue de réduire le plus possible les risques accidentels à la source puis d'entamer la démarche d'élaboration du PPRT. Par ailleurs, le site HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE étant également visé par la directive européenne IPPC, un bilan de fonctionnement décennal qui traite des impacts et des risques chroniques associés à ce site a été fourni par son exploitant à l'inspection des installations classées.

Les visites d'inspection ont donné lieu soit à un rapport au Préfet soit à des lettres d'observations à l'exploitant et une proposition de mise en demeure pour réduire les rejets de COV et de benzène dans l'air.

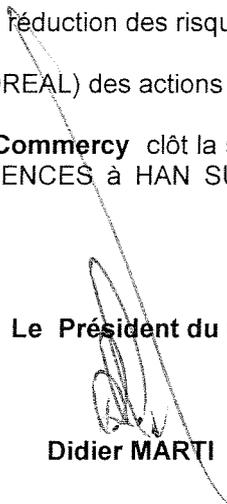
**Monsieur le Sous-préfet de Commercy** aborde le dernier point inscrit à l'ordre du jour de la réunion, à savoir les sujets à aborder lors de la future réunion du CLIC autour de l'établissement HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE.

**Monsieur PELINSKI** propose de retenir a minima les thèmes prévus par la réglementation, à savoir :

- Présentation par l'exploitant des actions de maîtrise et de réduction des risques de l'année en cours
- Présentation par l'inspection des installations classées (DREAL) des actions menées dans l'année en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Sous-préfet de Commercy** clôt la séance à 11h30 en actant que le projet de PPRT autour de HUNTSMAN SURFACES SCIENCES à HAN SUR MEUSE ne soulève aucune objection de la part des membres du CLIC.

**Le Président du CLIC**



**Didier MARTI**